Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°11/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
14 MARS 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 20
Procurations 5
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :
Présents 20
Procurations 5
Absents 5
Excusés 3

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, M. ARETO Joseph, M. NAPOLY Raymond (procuration M. ADELE Claude), Mme MARLIACY Danielle (procuration Mme MIEVILLY Eliane), M. ADELAIDE Michel (procuration Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme RIERNY Sandrine (procuration, (procuration à M. CRETINOIR Joël), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration M. CACLIN Laurent), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE : ACHETEUR

Le maire expose :

FONDEMENTS REGLEMENTAIRES :

- Code Générale des collectivités territoriales,
- Code Général de la Fonction Publique,
- Décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

CONTEXTE :

La Ville de Saint-Joseph a pour projet de se développer en suivant les évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire mais aussi aux évolutions organisationnelles et managériales relatives au développement du contrôle de gestion dans le domaine des achats ou à l'accroissement des besoins d'achat pour les services (externalisation).

PERSPECTIVE :

Effectuer des achats de toute nature (travaux, fournitures, services) en vue de satisfaire les besoins des services et contribuer à la performance des achats sur le plan qualitatif, économique, juridique et environnemental.

PROFIL DU POSTE :

De catégorie B, sous l'autorité de la direction générale des services, l'agent devra assumer les compétences et responsabilités principales et essentielles suivantes (extrait de la fiche de poste) :

- Conseil et assistance aux services prescripteurs dans l'évaluation et la définition du juste besoin
- Élaboration ou participation à l'élaboration des stratégies d'achats
- Mise en œuvre des procédures de marchés publics
- Pilotage et suivi de l'exécution des marchés
- Mesure de la performance achat

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER la création d'un (1) emploi permanent : emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 mars 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE